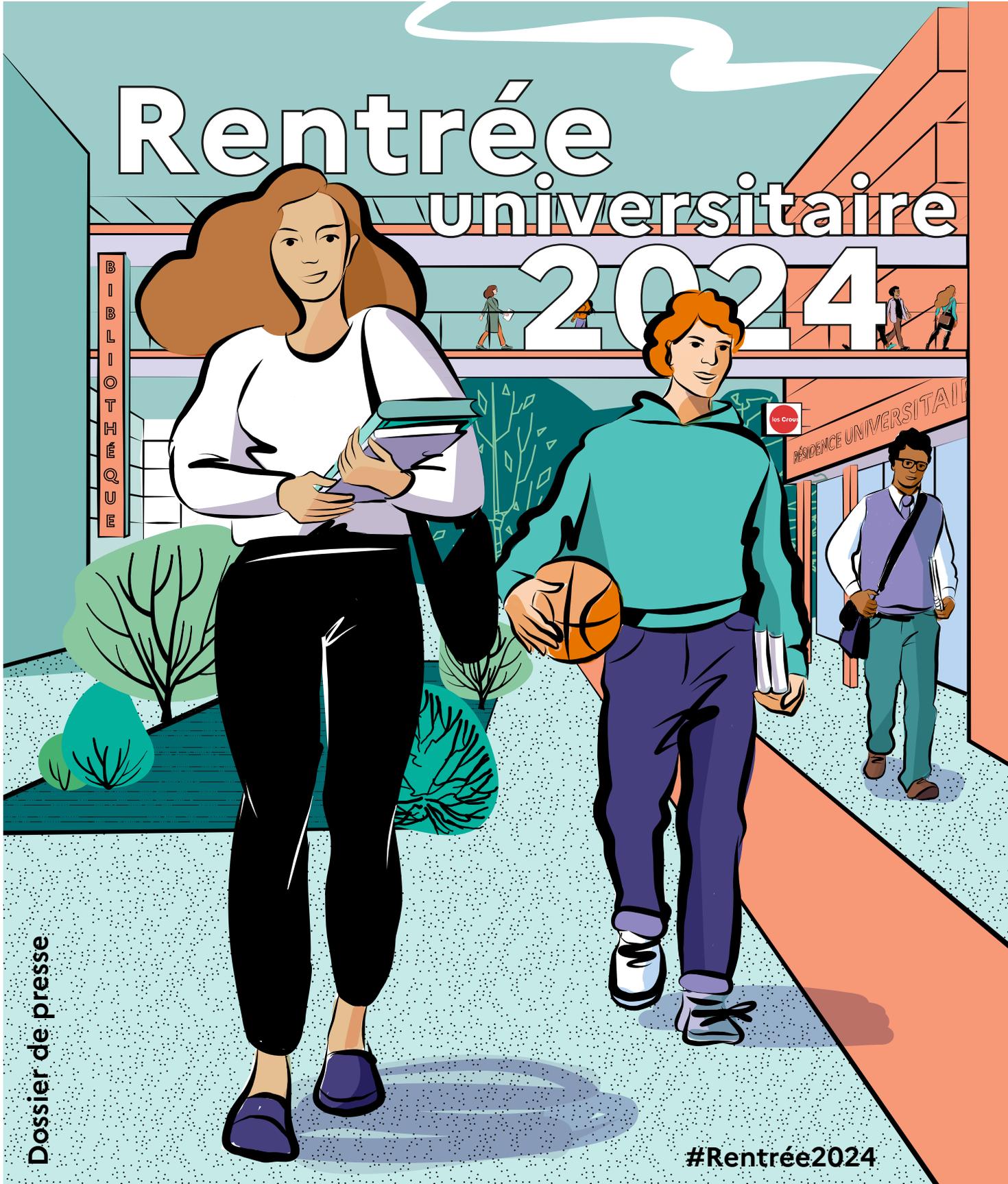




RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rentrée universitaire 2024



Dossier de presse

#Rentrée2024

Édito



La région académique Grand Est, terre de diversité culturelle et économique foisonnante, abrite un écosystème universitaire dynamique et réactif.

Notre priorité est de donner à chaque étudiant les clés de la réussite, en adaptant notre soutien à leurs besoins spécifiques. Qu'il s'agisse de difficultés académiques, personnelles ou financières, nous sommes là pour les accompagner pas à pas. Notre engagement se traduit par un accompagnement renforcé, offrant à chacun les meilleures conditions de réussite. Tout au long de l'année, j'ai arpenté les différents territoires de notre région, au cœur de la vie universitaire. Ces rencontres privilégiées avec les étudiants, les enseignants-chercheurs et les personnels administratifs m'ont permis de mieux cerner les enjeux et les aspirations de chacun, et de nourrir ainsi une réflexion collective.

En étroite collaboration avec les collectivités, les métropoles et les entreprises, nous co-construisons des projets innovants répondant aux besoins spécifiques de notre territoire et aux attentes des étudiants. Ensemble, nous développons des formations, créons des laboratoires communs, incubons des projets étudiants et favorisons l'insertion professionnelle des diplômés. La région académique Grand Est est en train de bâtir un paysage universitaire solide où chaque établissement, à l'image d'une pierre angulaire, contribue à un édifice en constante évolution. Cette construction collective, qui associe étroitement les acteurs académiques et les forces vives du territoire, nous permet de dessiner un avenir universitaire à la hauteur de nos ambitions.

Cette rentrée universitaire marque un tournant : celui d'une action concertée pour répondre aux grands défis de notre société. Notre mission est claire : former les citoyens de demain, des individus résilients, capables de s'adapter à un monde en mutation permanente et de contribuer à son développement. C'est également l'occasion de redéfinir la place du sport et du bien-être dans le parcours étudiant. Au-delà de la performance sportive, nous souhaitons faire du sport un vecteur d'épanouissement personnel, favorisant l'acquisition de compétences essentielles telles que la persévérance, le travail d'équipe, le respect de soi et des autres. Grâce à l'engagement de l'ensemble de notre communauté universitaire, nous avons pu relever ces défis et ouvrir de nouvelles perspectives pour l'avenir.

Ensemble, construisons l'université de demain.

Véronique Perdereau

Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Som-
maire

1. LES ACTIONS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST À TRAVERS LES MISSIONS DE LA RECTRICE DÉLÉGUÉE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

1.1 La région académique en chiffres	9
1.2 Les compétences	12
1.3 La Région Grand Est, terre de science et d'innovation	13

2. GARANTIR UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PROPICES À LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

2.1 Favoriser la réussite de tous les étudiants	15
2.2 Améliorer les conditions de vie de l'étudiant	20
2.3 Accompagner les étudiants ayant des besoins spécifiques	26
2.4 Faciliter les conditions de formation et de vie étudiante : les schémas métropolitains	33

3. IMPULSER UN NOUVEL ÉLAN POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE EN RÉGION GRAND EST

3.1 Soutenir la recherche et l'innovation	35
3.2 Engager les dialogues de performance et les contrats d'objectifs de moyens et de performance	38
3.3 Développer les relations entre l'État et les régions	39
3.4 Mettre en œuvre les déclinaisons de France 2030	41
3.5 Encourager l'innovation adossée à la recherche	43
3.6 Promouvoir la diffusion de la culture scientifique	44

LES ACTIONS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

à travers les missions de la rectrice
déléguée à l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation.

01

1.1 LA RÉGION ACADÉMIQUE EN CHIFFRES

41 lieux

5 universités

- Université de Haute-Alsace
- Université de Lorraine
- Université de Reims-Champagne-Ardenne
- Université de Strasbourg
- Université de technologie de Troyes



32 écoles d'ingénieurs

5 écoles de commerces

11 écoles d'art

1 idex (Initiatives d'Excellences « Par-delà les frontières » portée par l'Unistra)

1 isite (Initiative Science Innovation Territoires Économie, Lorraine Université d'Excellence (LUE), portée par l'Université de Lorraine)

23 écoles doctorales

15 IUT

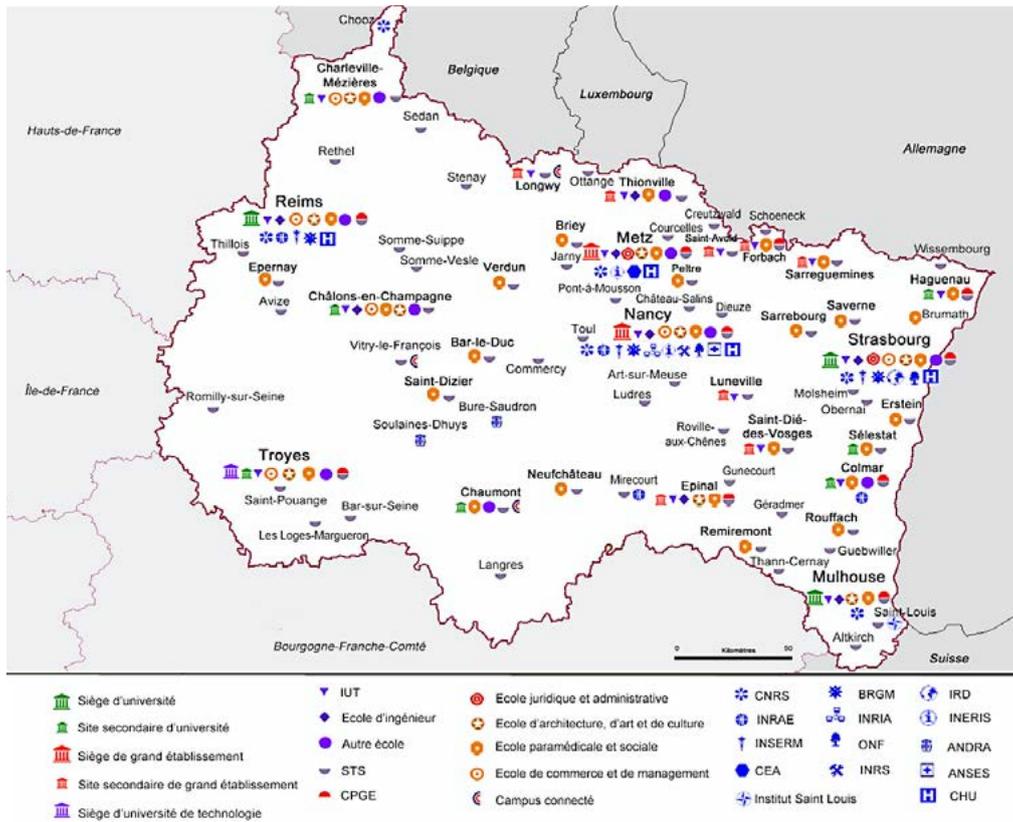
218 088 étudiants dont 62 095 boursiers

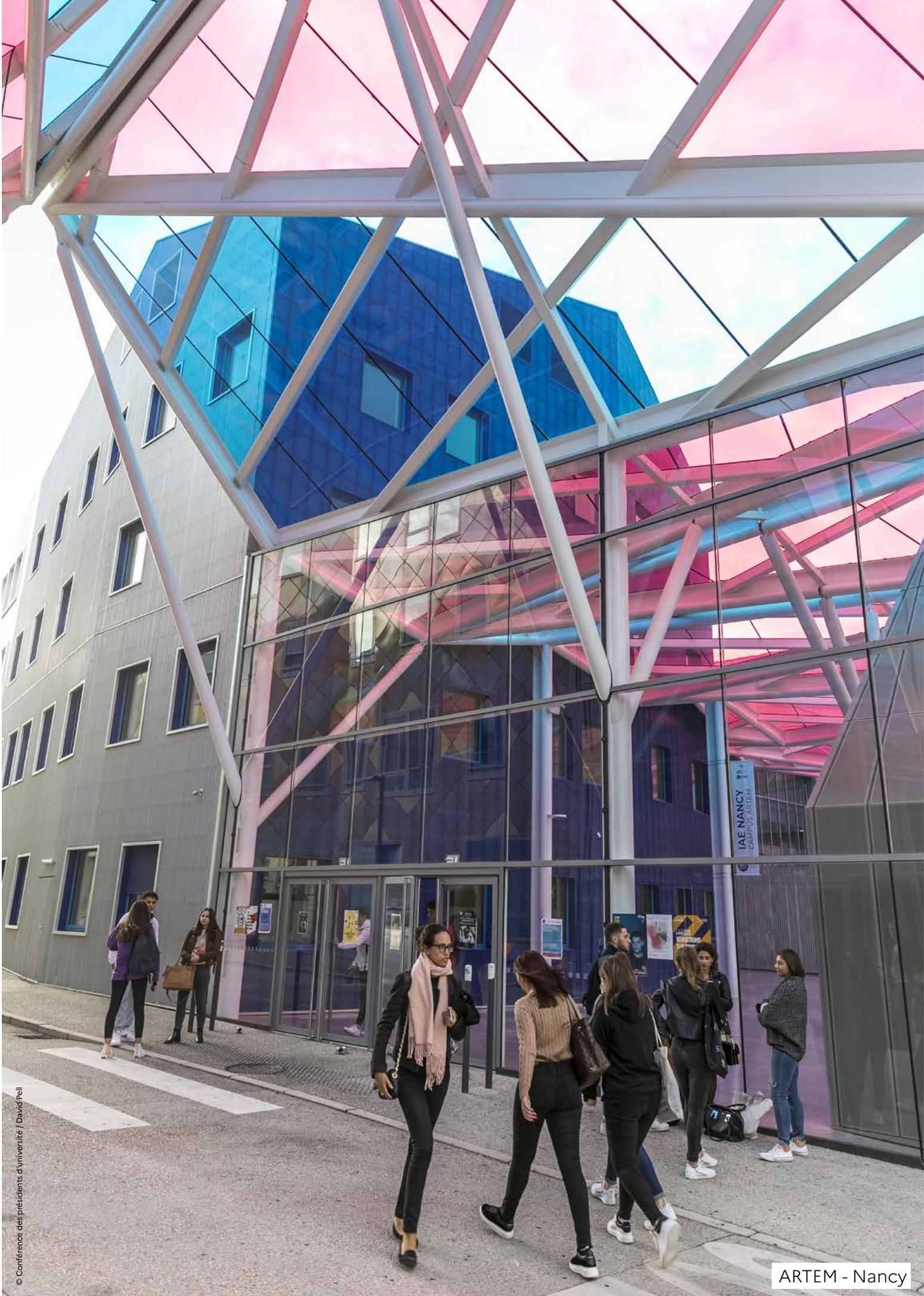
11 027 diplômés en école d'ingénieur

12 676 diplômés de master

1 163 diplômés du doctorat

CARTOGRAHIE DES SITES ET DES FORMATIONS





1.2 LES COMPÉTENCES

La rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) exerce les missions qui lui sont déléguées par le recteur de région académique, chancelier des universités, en lien avec les recteurs des académies de Reims et de Strasbourg. Elle est en charge des dossiers relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région académique et a donc la responsabilité de piloter ces dossiers, de les instruire et de les finaliser.

Cette action s'inscrit dans une interaction permanente avec le recteur de région académique, tout en associant les recteurs des académies de Reims et de Strasbourg aux sujets et dossiers qui relèvent de leur aire géographique.

La rectrice déléguée pour l'ESRI est associée à l'instruction de toutes les questions traitées au sein du comité de direction régional susceptibles de faciliter le développement des synergies entre la sphère scolaire et l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Ses missions se déclinent de la manière suivante :

- Engager un dialogue stratégique avec les universités ;
- Soutenir la politique de site et de vie étudiante en collaboration avec les Crous ;
- Renforcer les liens entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur ;
- En matière de recherche et d'innovation, suivre et accompagner les grands projets (PIA, CPER) ainsi que les initiatives de l'État en matière de recherche, de transfert de technologie et d'innovation ;
- Superviser les projets immobiliers des établissements d'enseignement supérieur et des opérateurs de l'État ;
- Encadrer l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur, notamment le contrôle budgétaire et de légalité, la supervision des établissements privés, et le suivi des enquêtes et indicateurs de gestion.

Pour mener à bien ces missions, elle s'appuie sur plusieurs services : la Direction Régionale Académique de l'Enseignement Supérieur (DRAES), la Direction Régionale Académique de la Recherche et de l'Innovation (DRARI), la Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue et à l'Apprentissage (DRAFPICA), la Délégation Régionale Académique à l'Information et à l'Orientation (DRAIO), ainsi que la Direction de l'Immobilier de la Région Académique Grand Est (DIRAGE).

1.3 LA RÉGION GRAND EST, TERRE DE SCIENCE ET D'INNOVATION

Le classement de Shanghai (Academic Ranking of World Universities, ARWU) établit un comparatif des 1000 « meilleures » universités du monde. Il repose sur 6 critères pondérés :

- Le nombre d' alumni prix Nobel & médaillés Fields ;
- Le nombre d'enseignants-chercheurs prix Nobel et médaillés Fields ;
- Le nombre de chercheurs hautement cités ;
- Le nombre d'articles publiés dans Nature et Science ;
- Le nombre d'articles indexés dans Science Citation Index-Expanded et Social Science Citation Index ;
- La performance académique des professeurs (évaluée en reprenant les 5 indicateurs précédents divisés par le nombre d'enseignants-chercheurs permanents).

Parmi les 16 établissements français dans le Top 500, trois des cinq universités du Grand Est figurent dans le classement :

- L'Université de Strasbourg est le 12^e établissement français le mieux représenté et figure dans le top 100 au sein des spécialisations scientifiques suivantes : en sciences biologiques et humaines (29^e rang), en chimie (47^e rang) et en sciences pharmaceutiques (76-100) ;
- A ses côtés, l'Université de Haute Alsace (UHA) se situe entre la 401^e et 500^e place sur la filière physique-chimie. A noter que l'UHA obtient cette année le meilleur taux national de réussite en licence ;
- L'Université de Lorraine figure dans le top 300 et se distingue par son classement dans le domaine des matériaux, de la métallurgie et de la mécanique. En effet, l'UL héberge l'Ecole européenne d'ingénieurs en génie des matériaux (EEIGM), l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique (Ensem), l'IMT (Mines Nancy et Polytech Nancy). L'expertise de l'Université de Lorraine est reconnue par le classement thématique de Shanghai 2023 : 40^e en génie minier et dans la tranche 51-75 en Génie métallurgique.
- L'URCA - Reims figure dans le top 201-300 du classement de Shanghai dans le secteur du technomédical et se situe à la 29^e place du classement de Leiden
- L'Université Technologie de Troyes est classée dans le top 1001 – 1200 du classement Leiden, qui établit un classement des établissements d'enseignement supérieur parmi 1 500 grandes universités du monde.



Rentrée de l'UNISTRA



Venue de la DGESIP université de Lorraine - École des Mines de Nancy



Visite ministérielle UHA



Université de technologie de Troyes



Campus santé URCA



IUT de Colmar



Visite officielle à l'UTT de Troyes

GARANTIR UN
CADRE DE VIE ET UN
ENVIRONNEMENT
DE TRAVAIL PROPICES
À LA RÉUSSITE DES
ÉTUDIANTS

02

2.1 FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Cordées de la réussite, projet AILES et NORIA, campus connectés, conventions éducatives prioritaires sont autant de dispositifs qui favorisent l'égalité des chances dans l'accès au supérieur, particulièrement développés dans la région académique Grand Est. La volonté de faire réussir le plus grand nombre est bien présente.



Les cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

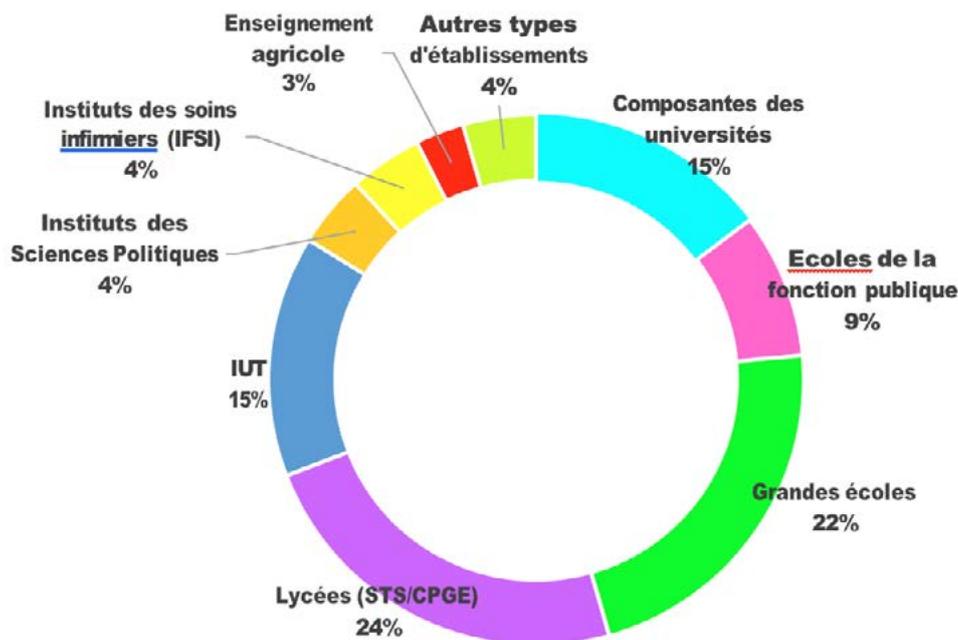
Les cordées de la réussite dans la région académique Grand Est :

→ 68 cordées en 2023-2024 (63 cordées en 2022-2023)

- Près de 20 800 élèves encordés
- Plus de 1,9 M d'euros mobilisés.

Une mobilisation de tous les acteurs du supérieur

Les cordées s'adressent en priorité aux élèves en Quartiers Politiques de la Ville (QPV) et en zones rurales. Le suivi des élèves concernés se traduit par des actions très diversifiées : tutorat, actions culturelles, découverte des formations, des métiers, projets partagés. Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.





- **Les campus connectés** constituent une réponse territoriale pour permettre à des lycéens ou à des adultes empêchés, de suivre leurs études près de leur domicile. Il propose d’accompagner les étudiants au sein d’un tiers lieu.

Ce lieu d’études met à disposition des étudiants des salles de cours connectées où ils ont la possibilité de suivre à distance la formation à laquelle ils sont inscrits auprès d’une université ou d’une école de la région Grand Est ou d’ailleurs. En outre, les étudiants bénéficient d’un accompagnement méthodologique, psychologique et surtout de la possibilité de s’entraider et bénéficier d’une vraie vie étudiante. Rompre avec l’isolement et mener à bien ses études à distance est le défi que relèvent les campus connectés. Le campus connecté, c’est : « Un lieu d’apprentissage convivial », « Un lieu d’études innovant au cœur du territoire », « Un coaching proche et individualisé ».

3 campus connectés essaient la région académique Grand Est :

- Longwy (Meurthe-et-Moselle)
- Chaumont (Haute-Marne)
- Vitry-le-François (Marne).

Les conventions d’éducation prioritaire (CEP) avec Sciences Po Paris sont une aide pour acquérir des compétences et réussir dans le supérieur. Les conventions d’éducation prioritaire sont au cœur de la politique d’égalité des chances. Ce programme est destiné aux élèves méritants scolarisés dans des lycées relevant de l’éducation prioritaire.



Rentrée de Sciences-Po à Nancy

Les ateliers « Sciences politiques » visent à stimuler l’ambition des élèves pour intégrer un cursus d’études dans l’enseignement supérieur et le cas échéant les aider à s’inscrire dans une démarche de candidature à Sciences Po. Dans le Grand Est, 15 lycées ont été retenus pour signer ces conventions.

- **Les conventions d’éducation prioritaire (CEP)** avec Sciences Po Paris sont une aide pour acquérir des compétences et réussir dans le supérieur. Les conventions d’éducation prioritaire sont au cœur de la politique d’égalité des chances. Ce programme est destiné aux élèves méritants scolarisés dans des lycées relevant de l’éducation prioritaire. Les ateliers « Sciences politiques » visent à stimuler l’ambition des élèves pour intégrer un cursus d’études dans l’enseignement supérieur et le cas échéant les aider à s’inscrire dans une démarche de candidature à Sciences Po.
- **Le Cycle Pluridisciplinaire d’Etudes Supérieures (CPES)** propose un parcours d’excellence entre le lycée et l’Université. Le CPES est un cursus spécifique de trois années associant au moins une université ou école et un lycée doté de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Cette formation pluridisciplinaire regroupe plusieurs champs scientifiques (par exemple : sciences et techniques, droit et économie, sciences humaines et sociales, littérature, arts, langues, santé...) et une spécialisation progressive. Les CPES ont pour objectif de favoriser la diversité des profils accédant à des formations ambitieuses en raison de la multiplicité des disciplines étudiées et de leur approfondissement et ont une politique volontariste en faveur des candidats boursiers (40 % de boursiers du supérieur par promotion). Dans la région académique Grand Est, un CPES « Licence Sciences et Société » ouvert pour 45 étudiants fonctionne depuis 2021. Les candidatures se font via Parcoursup.

- **Les projets AILES** (Accompagnement à l'Intégration des Lycéens dans l'Enseignement Supérieur) et NORIA (Nouvelle approche pour l'Ori-entation post-bac en Alsace) ont pour ambition d'améliorer l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur et de faciliter leur réussite.

Il s'agit d'actions visant à réduire les inégalités territoriales en matière d'ambition, à favoriser la mobilité, à augmenter les taux de poursuite d'études vers le supérieur et à mieux préparer les lycéens à réussir dans le supérieur. Ces deux projets retenus dans le cadre du troisième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3), territoires d'innovation pédagogique, pour une durée de 10 ans (2020-2030) sont le fruit d'une collaboration réussie entre les rectorats des trois académies et les universités du Grand Est. La réflexion collective a permis de construire une réponse plurielle pour développer une nouvelle démarche en matière d'information et d'orientation et d'irriguer en continu les terrains éloignés de l'enseignement supérieur. Ces projets permettront également de mener des actions de proximité pour rapprocher les lieux et les acteurs. Dans une démarche collaborative, ces projets visent à proposer des solutions innovantes dans une complémentarité d'actions en présentiel et sous format numérique.

- **Les Parcours Préparatoires au Professorat des Écoles (PPPE)** sont des parcours de licence dispensés en alternance entre le lycée et l'univer-sité, avec une professionnalisation et une universitarisation progres-sives. Ils permettent de se préparer à devenir professeur des écoles.

Les PPPE :

- Entre l'Université de Lorraine et le lycée Robert Schuman de Metz, une licence mention mathématiques
- Entre l'Université de Reims et le lycée Edmé Bouchardon de Chaumont, une licence sciences de l'éducation, parcours pluri disciplinaire
- Entre l'Université de Strasbourg et le lycée des Pontonniers de Stras-bourg, une licence Sciences et Société
- Entre l'Université de Haute Alsace et le lycée Michel de Montaigne de Mulhouse, une licence d'histoire

- **Les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT)** sont des formations professionnalisées en trois ans, accessibles après le baccalauréat ou équivalent, qui préparent aux fonctions d'encadrement technique et professionnel dans certains secteurs de la production, de la recherche appliquée et des services, mais permettent aussi de poursuivre des études vers des écoles d'ingénieurs ou d'autres cursus à bac+5.

- **Les campus des métiers et des qualifications (CMQ)** permettent d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de for-mations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale (sous statut scolaire ou par apprentissage) ou continue. Ces formations sont centrées sur des **filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.**

La région académique Grand Est compte actuellement 10 campus des métiers et des qualifications :

- 6 dans les secteurs professionnels Industrie ;
- 3 dans les secteurs du bâtiment et du bois dont un nouveau autour de la rénovation du patrimoine bâti ;
- 1 dans le secteur sanitaire et social.

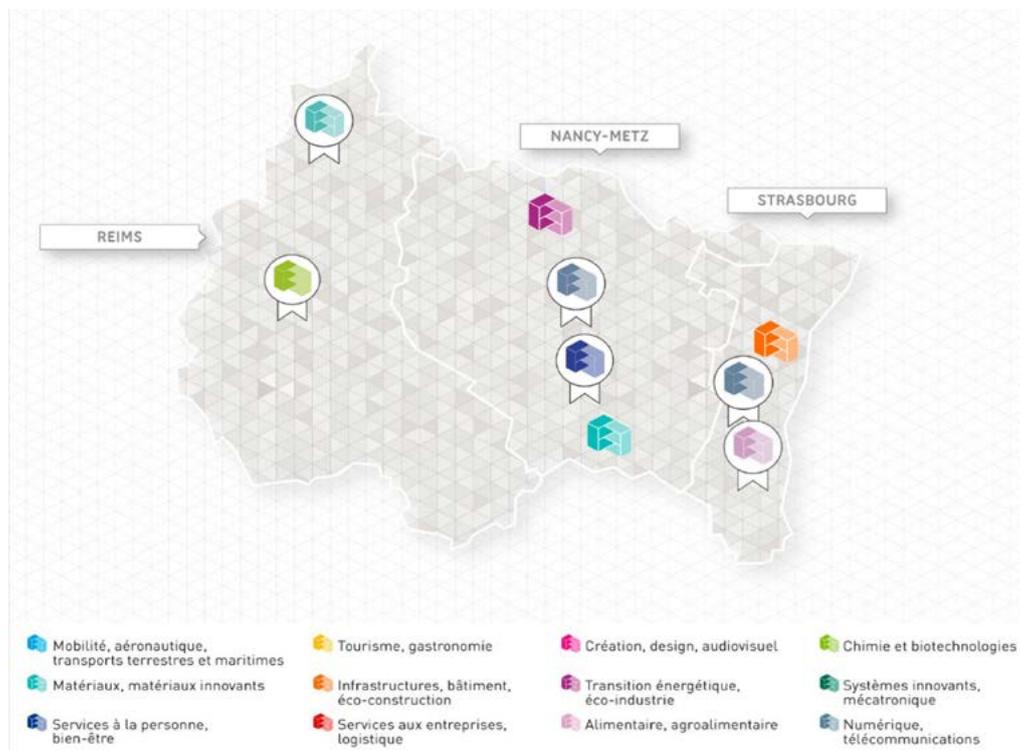
Parmi ces 10 campus, 6 sont labellisés Excellence.

Deux projets sont en préfiguration autour du secteur de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration ainsi que des métiers d'art et du design d'objets.

En 2023-2024, trois CMQ ont été lauréats d'appels à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir pour un appui financier de 14 millions d'euros.

A la rentrée 2024, ils pourront ainsi accélérer et amplifier leurs actions à l'échelle régionale, nationale voire internationale au bénéfice de l'attractivité des formations stratégiques, du développement de parcours de formation préparant aux compétences de demain et contribuer à la transformation de l'offre de formation de l'enseignement secondaire et supérieur.

Certains CMQ vont entrer en phase de renouvellement de label et vont répondre à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la stratégie France 2030.



2.2 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE L'ÉTUDIANT

En 2024, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a alloué plus de 2,5 milliards d'euros en aides, principalement par le biais des bourses sur critères sociaux et des aides spécifiques pour répondre aux besoins urgents ou exceptionnels des étudiants.

S'inscrire à l'université

Les frais d'inscription à l'université, tous niveaux confondus (licence, master, doctorat), n'ont pas augmenté en cette rentrée universitaire 2024.

Un étudiant non-boursier payait ainsi 401€ pour une entrée en licence en 2017 (184€ de droits d'inscription, et 202€ de Sécurité sociale). Il paye désormais 278€ en 2024 (175€ de droits d'inscription, et 103 € de CVEC). Il s'agit donc d'une économie de 123€, l'équivalent de près d'un mois de bourse supplémentaire à l'échelon 0bis. La CVEC, dont le montant était de 95€ en 2022, est de 103€ en 2024. Cette augmentation intervient car il est prévu par la loi que le montant de la CVEC soit indexé sur l'inflation. Les boursiers sont exonérés à la fois des frais d'inscription et de la CVEC.

Les droits d'inscription à l'université pour 2024-2025	
Licence	175 €
Master	250 €
Doctorat	391 €

Bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux et quelques autres dispositifs :

La première partie de la réforme des bourses a été mise en place à la rentrée 2023. Le montant des bourses sur critères sociaux des étudiants a été revalorisé pour tous les échelons (augmentation de 37 € par mois, soit 370 € par an). Cela correspond à une augmentation de 34 % pour le premier échelon et à une augmentation à hauteur de l'inflation pour l'échelon le plus élevé.

Ce fut la plus forte revalorisation depuis 10 ans (création de l'échelon 0bis en 2013).



Les montants des bourses pour l'année universitaire 2024-2025 en métropole

	Versement mensuel	Versement sur 10 mois	Versement sur 12 mois
Échelon 0bis	145,4 €	1 454 €	1 745 €
Échelon 1	216,3 €	2 163 €	2 596 €
Échelon 2	307,1 €	3 071 €	3 685 €
Échelon 3	382,8 €	3 828 €	4 594 €
Échelon 4	458,7 €	4 587 €	5 504 €
Échelon 5	521,2 €	5 212 €	6 254 €
Échelon 6	550,6 €	5 506 €	6 607 €
Échelon 7	633,5 €	6 335 €	7 602 €

Une nouveauté cette année : les frais de dossier pour la demande de bourse ont été supprimés.

Être boursier, c'est également bénéficiaire de plusieurs dispositifs complémentaires :

- Exonération des frais d'inscriptions universitaires ;
- Exonération de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), d'un montant de 103 € pour la rentrée universitaire 2024 ;
- Bénéfice automatique du repas à 1€ dans les restaurants Crous ; Priorité pour l'affectation d'un logement Crous ;
- Bénéfice du Pass'Sport : 50€ à la rentrée pour s'inscrire dans un club sportif éligible, dans une association sportive étudiante ou à la FFSU ;
- Bénéfice d'APL plus importantes.

Bénéficiaire d'aides financières spécifiques

Les étudiants bénéficient également de plusieurs aides à la mobilité :

- Aide à la mobilité Parcoursup (500 €) pour les lycéens boursiers poursuivant leurs études dans une autre académie ;
- Aide à la mobilité Master (1 000 €) pour les titulaires d'une licence changeant de région pour leur master ;
- Aide à la mobilité internationale (400 € par mois), accordée pour des stages ou des études à l'étranger ;
- Bourses Erasmus+, variables selon le type de mobilité et le pays de destination, avec des montants allant de 225 € à 824 € par mois.

Dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR) Jeunesse, toutes les composantes de la vie étudiante (logement, restauration, santé) continuent à faire l'objet d'actions :

La pérennisation d'une tarification très sociale des repas pour les étudiants boursiers et étudiants en situation de précarité financière ;

Le gel de la tarification des repas de la restauration universitaire pour la rentrée 2024 (très sociale à 1 € et à 3,30 € pour les autres étudiants).

Se loger

En novembre 2023, le gouvernement a édicté une feuille de route concernant le logement étudiant co-porté par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué chargé du logement.

Cette feuille de route y présentait aussi d'autres dispositifs tels que :

- le développement d'une offre de logements pour les étudiants hors des résidences dédiées, dans des immeubles déjà existants, par la colocation, la location meublée dans des logements sociaux ou dans le parc privé ;
- la garantie locative Visale qui permet à tous les jeunes de moins de 30 ans, quels que soient leurs moyens, d'être garantis ;
- ou encore la dématérialisation du dossier de locataire avec le « Dossier-facile » qui évite les usurpations d'identité et les arnaques ;
- et enfin la plateforme dédiée qui regroupe les offres de logements abordables pour les étudiants.

En Grand Est, l'année étudiante précédente a été marquée par l'inauguration de la résidence Monbois Libération Nancy le 3 octobre 2023 avec 280 logements rénovés, celle de la cité APPELL à Strasbourg avec la livraison de 1 415 logements réhabilités, puis celle de la résidence de la Muire à Reims le 21 novembre 2023 avec 150 logements neufs sur le campus Croix rouge.

Cette nouvelle année a débuté avec l'inauguration à Strasbourg de la résidence universitaire de la Somme qui propose 160 logements réhabilités.

Au final, d'ici 2027, ce sont près 2 500 logements qui auront été réhabilités et près 2 000 nouveaux logements qui devraient être mis à disposition à tarif modéré aux étudiants sur les différents campus.

Par ailleurs, sous l'égide de la préfète de la région Grand Est, un comité de pilotage régional du logement étudiant se met en place à l'automne 2024 et va contribuer à renforcer les interactions entre les différents services de l'Etat, les collectivités et les bailleurs sociaux pour favoriser l'exploration de toutes les pistes.

Les aides au logement comprennent les allocations personnalisées au logement (APL) et l'allocation de logement social (ALS), accessibles sous certaines conditions via la CAF. Le dispositif Visale, une caution locative gratuite fournie par Action Logement, est également disponible pour les étudiants majeurs sans garant, couvrant tout type de logement.

Pour ceux recherchant un logement dans le privé, la plateforme Lokaviz.fr, gérée par les Crous, recense des annonces répondant à des critères de décence, de proximité avec les campus, et de loyer raisonnable.

Se restaurer



Le réseau des Crous propose des repas complets à prix réduits dans ses 961 points de vente répartis dans plus de 200 villes. Les étudiants boursiers ou en situation de précarité financière ont accès à des repas à 1 €, une mesure essentielle qui a permis la distribution de 23,8 millions de repas à prix réduit entre septembre 2023 et juin 2024. Pour les autres étudiants, le prix reste socialement adapté à 3,30€.

Les Crous offrent des repas équilibrés dans des restaurants universitaires, des cafétérias et des marchés étudiants, tandis que des structures agréées près des campus permettent aux étudiants d'accéder à des repas à prix réduit dans des lycées ou centres hospitaliers, en partenariat avec les Crous.

Pour trouver le restaurant universitaire le plus proche de leur lieu d'études, les étudiants peuvent consulter la carte de ces restaurants en suivant le lien suivant :

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/carte-pour-trouver-les-resto-u-235>

La loi du 13 avril 2023, dite loi LEVI, vise à garantir l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré à proximité de leurs établissements d'enseignement, que ce soit dans des restaurants universitaires, des structures conventionnées par le réseau des œuvres universitaires et scolaires, ou en recevant une aide financière lorsque cette offre

n'est pas disponible. Cette loi s'adresse en particulier aux étudiants des villes moyennes situées en zones rurales qui ont plus de difficulté pour se nourrir à des tarifs abordables. Il s'agit bien de favoriser l'équité des conditions de vie des étudiants sur l'ensemble du territoire, quel que soit le lieu d'étude.

Pour favoriser l'équité et l'accessibilité à la restauration, la loi a prévu un dispositif mobilisant plusieurs leviers. Il y d'abord, le maillage des restaurants universitaires situés à proximité des grands campus. Il y a ensuite l'accès à d'autres restaurations avec une compensation financière prise en charge par les Crous grâce à des conventions passées avec des établissements scolaires, hospitaliers ou des restaurants administratifs. Enfin, il va y avoir la mise en œuvre d'une aide financière pour des étudiants qui ne peuvent accéder ni à l'un, ni à l'autre.

Comme le prévoit le décret du 6 juillet 2024, c'est la rectrice déléguée à l'ESRI qui arrête chaque année, en lien avec les CROUS, la liste des établissements de l'enseignement supérieur dont les étudiants pourront percevoir l'aide financière.

Mais en amont de la rédaction de cet arrêté, le rectorat s'est impliqué dans les questions d'accès à la restauration en mettant en place une cartographie la plus complète possible comprenant les établissements publics comme privés avec toutes les antennes existantes et en parallèle tous les lieux de restaurations du CROUS ou conventionnés avec lui. De nombreux temps d'échanges ont aussi été organisés avec chaque CROUS afin de partager, par territoire, l'état des lieux et de voir comment favoriser la mise en place ou l'extension d'agréments.

Par ailleurs, la rectrice déléguée à l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, très attentive aux conditions d'accès aux restaurants universitaires, est en dialogue nourri avec les universités pour voir comment moduler la pause méridienne des étudiants afin que le plus grand nombre ait la possibilité et le temps de se restaurer.

Comme l'année universitaire précédente, l'Etat a versé des subventions à des associations étudiantes et à des associations de l'aide alimentaire qui interviennent dans les 10 départements de la région Grand Est afin de lutter contre la précarité alimentaire. Ce sont ainsi 418 000€ qui viennent d'être délégués à ces associations de proximité.

Soutenir l'engagement des étudiant bénévoles

Les étudiants sont encouragés à s'engager dans des activités bénévoles ou associatives, avec la possibilité de demander des aménagements d'études pour concilier engagement et cursus. La césure est un autre dispositif permettant de suspendre temporairement ses études pour se consacrer à un projet personnel ou professionnel.

2.3 ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

L'accueil des étudiants à besoins spécifiques est une priorité essentielle pour la Région Académique Grand Est. Les conseils de vie universitaire, ainsi que les acteurs de la vie étudiante, œuvrent activement pour promouvoir les principes d'égalité, de diversité et d'inclusion.

Accompagner les étudiants en situation de handicap

Les mesures déjà prises par le gouvernement pour un enseignement supérieur inclusif se poursuivent en 2024, sachant qu'en 2022-2023, 59 000 étudiants en situation de handicap au niveau national ont été recensés (population multipliée par 1.8 depuis 2018). L'objectif est de soutenir la dynamique enclenchée pour fluidifier le parcours de ces étudiants et rendre l'enseignement supérieur plus accessible avec, notamment :

- Depuis la rentrée 2023, les étudiants en situation de handicap et les étudiants aidants d'un parent en situation de handicap ont un accès favorisé aux bourses sur critères sociaux grâce à un supplément de 4 points de charge.
- Pour l'année 2024-2025, tous les étudiants en situation de handicap peuvent également bénéficier du Pass'Sport, une aide sportive de 50€ pour l'inscription dans un club sportif.

À la suite de la Conférence nationale du Handicap en 2023, un appel à projet a été lancé visant à soutenir des établissements lauréats pour devenir des universités inclusives démonstratrices et être exemplaires dans la prise en compte des besoins des étudiants en situation de handicap. Plus de 10 millions d'euros (10,5M€) ont été engagés par le ministère jusque 2026 pour accompagner le financement des projets. **Lauréate, l'université de Lorraine est devenue l'une des six universités inclusives démonstratrices** : l'établissement souhaite accélérer et compléter sa politique d'inclusion en matière de gouvernance, d'accessibilité pédagogique et des parcours, et d'accompagnement des transitions. Le projet adresse des enjeux précis et complexes : la fluidification des parcours des étudiants en situation de handicap de l'arrivée dans l'établissement à l'insertion professionnelle, le recours aux outils numériques, l'apprentissage des langues vivantes étrangères. Les étudiants sont directement associés au projet qui doit s'appuyer également sur des travaux de recherche.

Dotés de schémas directeurs du handicap, les universités de la région académique poursuivent leurs actions afin d'offrir aux lycéens en situation de handicap la possibilité d'accéder à l'université, de suivre une formation, d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur, de bénéficier d'une réelle autonomie et de réussir leur insertion professionnelle.

Il est à noter que ces étudiants bénéficient également d'un accompagnement spécifique dans le cadre du dispositif de saisine du recteur de région académique pour une poursuite d'études en Master.

Protéger la santé mentale des étudiants

La santé mentale est une thématique de santé étudiante prioritaire. Dans la dynamique de la réforme des services de santé étudiante, une stratégie de promotion de la santé mentale et du bien-être est construite par les établissements porteurs d'un Service de Santé Etudiante en lien avec leur territoire. Cette stratégie de santé mentale prévoit l'intégration du service aux réseaux de soins ainsi que des mesures favorisant l'accès des étudiants aux soins en santé mentale dans le territoire.

Fin 2023, un nouveau dispositif national d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination a été mis en place : la CNAÉ, Coordination Nationale d'Accompagnement des Étudiantes et des Étudiants. La région académique Grand Est est en appui sur le relai des alertes signalées au niveau national par les services du ministère et/ou la CNAÉ en jouant un rôle de réorientation vers les dispositifs des établissements et de suivi de la réponse apportée au niveau local.

Les services de santé étudiante (SSE), présents dans 62 établissements, offrent une gamme complète de soins, incluant la santé mentale, sexuelle, la nutrition et la médecine du sport. Grâce à une réforme en 2023, l'accès à ces services est ouvert à tous les étudiants, qu'ils soient inscrits dans des établissements d'enseignements supérieurs publics ou privés. Une enveloppe budgétaire de 8,2 millions d'euros a été allouée pour renforcer les SSE et augmenter les capacités d'intervention. Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un accès prioritaire à ces services, notamment lors de la rentrée universitaire.

Le dispositif **Santé Psy Étudiants** permet aux étudiants de consulter un psychologue gratuitement pour 12 séances.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), les discriminations raciales et anti- LGBT+

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mène une politique résolue dans la lutte contre toutes les formes de discrimination : violences sexistes et sexuelles, discriminations raciales et anti-LGBT+. De nombreuses actions sont déjà mises en place depuis 2017 telles que le soutien des initiatives de terrain, l'organisation de colloques, la publication de guides et le lancement de campagnes nationales de communication.

La politique de lutte contre les VSS est encadrée par un plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche. Lancé en 2021, ce plan constitue une avancée supplémentaire dans la lutte contre ce fléau, mobilisant une enveloppe de 7 M€ sur la période 2021-2025.

Le plan national s'organise autour de 4 axes :

- Un plan de formation et de sensibilisation massif ;
- Un renforcement des dispositifs de signalement et de leur fonctionnement ;
- Une communication renforcée (prévenir, se sentir concerné, mieux connaître) ;
- La valorisation de l'engagement des étudiants.

Afin de renforcer l'accompagnement des établissements en matière de lutte contre les VSS et de bien-être étudiant, 37 postes ont été financés en 2024 par le ministère et affectés au sein des 18 rectorats de région académique, dont 2 pour la région académique Grand Est, permettant de passer à une nouvelle échelle de coopération entre les acteurs.

Leur mission principale est d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre et le suivi des procédures relatives au traitement des VSS. Ils jouent un rôle essentiel dans la création de mécanismes de signalement efficaces, tout en apportant un soutien adapté aux victimes.

Le rectorat de la région académique Grand Est a ainsi démarré un travail de coordination des réseaux d'acteurs existants afin de garantir un maillage territorial entre les établissements d'enseignement supérieur, les Crous, les associations, les collectivités.

La formation et la sensibilisation sont des enjeux clés dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, car elles permettent de faire évoluer les mentalités et les pratiques de toutes et de tous. Depuis le lancement du plan le 15 octobre 2021, plus de 70 sessions de formation ont été prises en charge par le ministère, permettant à plus de 3 000 agents d'en bénéficier au sein des établissements. Dès septembre 2024, des formations régionalisées à l'échelle du Grand Est seront organisées par le rectorat permettant de répondre aux besoins plus spécifiques des territoires en réunissant les acteurs de la lutte contre les VSS des établissements d'enseignement supérieur de la région académique.

Dans le cadre du plan national de lutte contre les VSS dans l'ESR 2021-2025, des partenariats pluriannuels ont été formalisés avec des associations nationales spécialisées dans la lutte contre les VSS et les LGBTphobies. Les mesures pour lutter contre ces discriminations et garantir l'accès et l'effectivité des droits des personnes LGBT+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, trans) dans l'enseignement supérieur et la recherche sont inscrites dans un plan interministériel porté par la DILCRAH : le plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ (2023-2026). Le ministère met en place sept mesures de deux axes prioritaires du plan pour mesurer les phénomènes de LGBTphobies et de discriminations et garantir l'accès et l'effectivité des droits.

Depuis 2023, toutes les universités doivent avoir en leur sein un référent égalité diversité, et depuis 2015 un référent sur les questions de racisme et d'antisémitisme qui veillent au bon déploiement des politiques de lutte contre les discriminations et contribuent à la prévention.

L'année universitaire 2024-2025 doit être celle du déploiement progressif du système national unifié de signalement et de suivi des situations de discrimination et des actes violents ou de haine dans les campus. La tolérance zéro sera de mise contre l'antisémitisme, le racisme et toutes les discriminations.

Renforcer l'accueil des étudiants étrangers

La stratégie d'attractivité de l'enseignement supérieur repose sur une véritable culture de l'accueil avec le souhait de généraliser toutes les bonnes pratiques déjà existantes au sein des établissements. Notamment sur :

- L'obtention d'un label « Bienvenue en France » attribué par Campus France aux établissements qui améliorent concrètement l'accueil des étudiants internationaux ;
- La systématisation des guichets uniques ;
- L'accompagnement de chaque étudiant étranger par un référent ;
- La facilitation de l'accès au logement ;
- Le doublement des formations.

Accueillir les étudiants sportifs, les étudiantes sportives de haut niveau (ESHN)



La poursuite d'études dans l'enseignement supérieur peut paraître à bien des égards difficilement compatibles avec le quotidien d'un sportif de haut niveau (entraînements intensifs, compétitions, déplacements, etc.

Une convention de partenariat entre la région académique Grand Est, la Maison régionale de la Performance (MRP) et les établissements d'enseignement supérieur relative aux conditions d'accueil et de scolarisation des élèves, des étudiants sportifs de haut niveau ou apparentés a été signée.

Cette convention s'inscrit dans le cadre législatif renouvelé de l'éco-système sportif français à la suite de la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Cette agence a notamment pour mission la gestion de la stratégie nationale du sport de haut niveau, et la réforme de l'organisation territoriale de l'État, qui a transféré les missions relatives au sport de haut niveau des services déconcentrés vers les CREPS (Centres de Ressources et d'Expertise de la Performance Sportive).

La création des Maisons Régionales de la Performance (MRP) et des Responsables Régionaux de la Haute Performance (RRHP) est la résultante de ce changement de cadre. En Grand-Est, la MRP est composée des trois CREPS de la région et représente le guichet unique du sport de haut niveau. Elle constitue un centre de ressources du sport de haut niveau et joue notamment un rôle de conseil, d'expertise, d'appui et d'évaluation.

En outre, avec le rayonnement des jeux olympiques et paralympiques 2024, de nombreux établissements ont renforcé leur accompagnement en faveur des sportifs de haut niveau.

La politique conjointe menée par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et l'Agence nationale du sport en faveur du sport de haut niveau, donne la possibilité aux meilleurs sportifs, juges, arbitres et entraîneurs français ou en passe de le devenir, de poursuivre une carrière sportive tout en favorisant leur insertion professionnelle.

Ces sportifs, lorsqu'ils sont scolarisés, mènent de front un projet de vie ayant pour objectifs la réussite personnelle et scolaire, universitaire d'une part, et l'obtention de résultats sportifs significatifs d'autre part. L'éducation à la citoyenneté fonde également le projet de formation global de ces élèves et étudiants sportifs de haut niveau.

Les établissements d'enseignement supérieur doivent permettre aux sportifs de haut niveau de poursuivre leur carrière sportive par des aménagements nécessaires dans l'organisation et le déroulement de leurs études.

Un correspondant chargé du suivi des sportifs de haut niveau est désigné au sein de chaque établissement d'enseignement supérieur. Il travaillera en lien avec ses composantes. Un comité technique ESHN composé de l'ensemble des acteurs et partenaires œuvre au quotidien pour accompagner les sportifs de haut niveau issus du Parcours de performance fédéral (PPF) mais aussi les sportifs de très bon niveau répertoriés selon des critères spécifiques définis par leur établissement d'enseignement supérieur.

Dans ce cadre, les présidents d'université attribuent aux étudiants sportifs visés à l'article 4 de cette convention un statut particulier leur permettant de demander des aménagements adaptés aux contraintes sportives tels que :

- L'admission spécifique dans les établissements ;
- L'organisation spécifique de l'emploi du temps : priorité dans la composition des groupes de travaux pratiques et travaux dirigés ;
- L'aménagement de la durée des cursus ;
- L'aménagement des examens (modalités de contrôle des connaissances et adaptation du calendrier des examens) et conservation des notes et/ou des UE acquises ;
- L'accompagnement personnalisé (tutorat, cours de soutien) ;
- L'université de Lorraine met en place, dès cette rentrée, un parcours personnalisé de l'étudiant (PPE) qui va lui permettre de tenir compte de ses compétences en tant que sportif, sportive de haut niveau et constituer une plus-value dans son parcours.

2.4 FACILITER LES CONDITIONS DE FORMATION ET DE VIE ÉTUDIANTE : LES SCHÉMAS MÉTROPOLITAINS

Les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle central dans le dynamisme des territoires. Ils sont accompagnés par les collectivités et, plus spécifiquement, par les métropoles, qui leur proposent un soutien ciblé et adapté. Ce partenariat avec les métropoles s'inscrit dans une dynamique positive, permettant de renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires en matière d'enseignement et de recherche.

Les schémas stratégiques mis en place par les métropoles visent à améliorer les conditions de formation et de vie étudiante. Chaque métropole développe un axe spécifique pour garantir un environnement de travail et de vie propice à la réussite académique des étudiants. Ces actions incluent non seulement l'amélioration des infrastructures, mais aussi l'offre de services favorisant l'engagement des étudiants dans la vie de campus et dans leur cadre urbain.

La rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) joue un rôle clé en soutenant activement ces initiatives métropolitaines. En tant que représentante de l'État, elle accompagne les métropoles dans la définition et la mise en œuvre de ces schémas, en veillant à ce que les projets soutiennent les ambitions nationales en matière d'enseignement supérieur.

Ainsi, les schémas métropolitains constituent des leviers essentiels pour renforcer l'attractivité des universités et contribuer à la réussite des étudiants dans un environnement en constante évolution.



Campus santé URCA



Journées des IFSI Nancy



Néréides : UTT de Troyes



IFSI Verdun



Les foulées de la Saint-Nicolas



INSPE Bar-le-Duc



Voeux de l'Unistra



INSPE Strasbourg



Credit: © Conférence des présidents d'université - Université de Lorraine/David Pell



Maison de l'étudiant - Charleville Mezières



Les 24 heures de Stan

IMPULSER UN
NOUVEL ÉLAN POUR
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET LA
RECHERCHE EN
RÉGION GRAND EST

03

3.1 SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La Recherche

La diversité des thématiques de recherche en région Grand-Est témoigne d'une puissante dynamique partenariale fédérée autour du PIA/France 2030 et notamment des deux initiatives d'excellence (Idex Unistra et I-Site LUE). Le nombre important de projets labellisés confortent les secteurs et pôles d'excellence dans les domaines de l'industrie et l'éco-industrie, la chimie, les matériaux, les technologies de santé, l'agroalimentaire et l'agro-industrie, les technologies et services de l'information et de la communication.

Cette recherche s'effectue dans 200 unités de recherche, dont 44 % d'unités mixtes soutenus à la fois par des universités et des organismes de recherche. Présents dans plus de 60 unités, l'Université de Strasbourg, l'Université de Lorraine et le CNRS sont des contributeurs majeurs de la recherche publique dans le Grand Est. L'excellence de la recherche se mesure également à travers les résultats bibliométriques, où la région Grand-Est représente 7 % des publications nationales. Les Universités de Lorraine et de Strasbourg s'appuient sur leur initiative d'excellence et leurs associations d'universités transfrontalières (EUCOR, UniGr) pour renforcer l'impact et l'attractivité internationale de leur formation par la recherche. Toutes les universités du Grand Est sont aussi fortement impliquées dans des réseaux d'universités européennes (Epicur, Eureca-Pro, Invest, Eut+...).



Semaine de la recherche - IUT Thionville-Yutz



Projet CARE Grand Est

La recherche en chiffres :

- 13 200 chercheurs publics et privés
- 7 % des publications nationales
- 7 organismes de recherche présents en Grand Est
- 200 unités de recherche
- 44% unités mixte de recherche
- 4800 doctorants accueillis
- 1000 thèses soutenues par an

L'Innovation

Trois Pôles Universitaires d'innovation (PUI) ont été mis en place en région Grand Est pour une meilleure visibilité et lisibilité de l'offre de valorisation et de transfert de connaissances et de technologies entre laboratoires universitaires et monde de l'entreprise : le PUI-A à l'Université de Strasbourg, le PUI POLARIS à l'Université de Lorraine et le PUI InnoRem à l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Sous l'impulsion des universités chefs de file, ces 3 PUI fournissent des moyens humains aux acteurs de chaque site pour les aider à créer un écosystème local d'innovation attrayant et lisible tant pour le monde académique que pour les acteurs socioéconomiques.

Parmi les acteurs concernés, outre les acteurs académiques, on peut citer 3 SATT (Conectus, Sayens, Nord) pour maturer les résultats de la recherche et opérer le transfert des résultats de la recherche vers l'entreprise, 2 incubateurs de start-ups de la recherche publique (Incubateur Lorrain et le réseau Quest For Change), 3 PEPITE pour l'entrepreneuriat étudiant, 16 structures labellisées par le MESR offrant des services de R&D aux entreprises (11 CRT, 1 CDT, 4 PFT), 7 instituts Carnot régionaux et interrégionaux, 1 Institut de Recherche Technologique, 2 IHU, 5 pôles de compétitivité fortement implantés sur la région (BioValley, B4C, Fibre Energivie, Materialia et Véhicule du Futur). Les acteurs de ces écosystèmes sont également soutenus par la Région Grand Est et les collectivités territoriales, en particulier via l'agence Grand Enov+

L'innovation en chiffres :

- 3 Pôles Universitaires d'Innovation
- 3 SATT
- 2 Incubateurs de la recherche publique (Allègre)
- 5 pôles de compétitivité régionaux et interrégionaux
- 7 Instituts Carnot
- 16 structures labellisées (CRT, CDT, PFT)
- 1 Institut de Recherche Technologique
- 2 Instituts Hospitalo-Universitaires



Les pépites à Reims



Le PEEL - Nancy



Urbanloop

3.2 ENGAGER LES DIALOGUES DE PERFORMANCE ET LES CONTRATS D'OBJECTIFS DE MOYENS ET DE PERFORMANCE (COMP)

Sous l'autorité de la rectrice déléguée pour l'ESRI, et en collaboration avec les services concernés, la région académique Grand Est a accompagné, en mai 2023, l'élaboration du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de l'Université de Strasbourg, et mené les dialogues de performance avec d'autres établissements d'enseignement supérieur opérant pour l'État (Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Haute Alsace, Université Technologique de Troyes, Institut National des Sciences Appliquées). Ces échanges avaient pour objectif de définir des axes stratégiques, en accord avec les politiques publiques et les priorités propres à chaque établissement. Ils visaient également à introduire un suivi de la performance des établissements dans la réalisation de ces objectifs, centrés sur des domaines clés tels que la formation, la recherche et l'innovation.

Le dispositif des COMP, désormais discuté sur une période triennale (et non plus annuelle), est appelé à se généraliser. Ces contrats remplaceront progressivement le Dialogue Stratégique de Gestion, qui structuraient jusqu'ici les relations entre le ministère et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les priorités stratégiques au cœur de ces contrats incluent :

- La mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche pour des formations adaptées aux métiers d'avenir, en tension ou en transformation ;
- Le bien-être et la réussite des étudiants, avec un accent sur la santé, la diversité, l'inclusion, et l'accompagnement à la réussite ;
- Le développement de la recherche et de l'innovation à l'échelle européenne et internationale ;
- La contribution de l'enseignement supérieur et de la recherche à la transition écologique et au développement durable dans toutes ses dimensions ;
- L'optimisation de la gestion et du pilotage des établissements.

En complément, chaque établissement peut inclure un objectif spécifique, lié à sa propre stratégie, dans ces contrats. Le ministère apporte un soutien pour la réalisation de ces objectifs, dont la mise en œuvre sera suivie annuellement par les recteurs.

Le déploiement de ce dispositif se fera en trois vagues successives sur une période de 18 mois.

En résumé, les contrats d'objectifs, de moyens et de performance offrent des financements supplémentaires ciblés sur des priorités stratégiques définies conjointement par le ministère et chaque établissement. Ils contribueront à renforcer l'autonomie et la responsabilisation des établissements, tout en assurant un suivi de leur performance.

3.3 DÉVELOPPER LES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LES RÉGIONS

Le Contrat de plan État-Région (CPER) constitue un outil de développement entre l'État et les régions, par la mise en œuvre de projets structurants. Un CPER Grand Est a été mis en place pour la période 2021-2027. Le rectorat de région académique s'occupe plus particulièrement des attributions Etat pour la recherche, l'innovation et l'immobilier concernant les universités et les organismes de recherche du Grand Est. La part Etat du CPER doit financer pour la durée du contrat :

- 17 projets de recherche axés sur 6 thématiques (bioéconomie, énergie, matériaux, numérique, santé, sciences humaines et sociales), soutenus par l'achat d'équipements pour des laboratoires de recherche, pour un montant total indicatif de 22,1 M€.
- Des projets d'innovation pour soutenir l'activité de structures labellisées par le MESR (Centres de Ressources Technologiques, Cellules de Diffusion Technologique, Plateformes Technologiques) assurant le transfert de technologies novatrices vers des entreprises, pour un montant total indicatif de 3,9 M€.

Au titre de l'immobilier, le CPER 2021-2027 comprend 36 projets portés par des établissements publics de l'ESRI :

- 27 projets sont cofinancés par l'Etat et la Région.
- 6 projets sont soutenus uniquement par l'Etat.
- 3 projets sont soutenus uniquement par la Région.

La participation financière de l'Etat/MESRI à ces projets s'élève à 100,32 M€, celle de la Région à 56,767 M€. En matière de programmation, les financements de l'Etat permettront d'atteindre à fin 2024 un taux d'avancement de 36%.

Les opérations livrées en 2024 sont les suivantes :

- Rénovation du restaurant universitaire JC Prost du CROUS de Reims.
- Bâtiment pôle STAPS de l'URCA.
- Pôle de formation INSPE La Meinau à Strasbourg.

Parmi les nombreuses actions menées avec le soutien financier de l'Etat dans le cadre du CPER Recherche, on peut en particulier citer :

- la mise à niveau des infrastructures numériques des universités du Grand Est, afin de transporter et de stocker de données en grande quantité, et de mettre en place des centres de calcul à haute performance, comme le supercalculateur ROMEO abrité à l'URCA.
- la mise en place de plateformes technologiques en sciences des matériaux, avec des outils d'analyse de haute performance (microscopie, spectrométrie, diffractométrie) dans des laboratoires de recherche répartis sur l'ensemble du Grand Est.

- le soutien à la création d'un centre national de cryo-microscopie électronique biomédicale à Strasbourg, afin de pouvoir élucider la structure et le fonctionnement des molécules du vivant en les refroidissant pour préserver leur morphologie.
- le développement de plateformes d'analyse, d'observation et d'expérimentation pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique, réparties sur les différentes universités du Grand Est, en lien avec des infrastructures nationales de recherche.
- la mise en place d'outils de collecte de données pour des analyses quantitatives en Sciences Humaines et Sociales : outils de numérisation 3D d'objets patrimoniaux (Strasbourg), plateformes d'expérimentation en psychologie et humanités (Nancy- Metz), analyse du mouvement humain (Reims).

Ces différents projets bénéficient d'un soutien financier de l'Etat de l'ordre de 1 à 3 millions d'euro chacun sur la période 2021-2027.



3.4 METTRE EN ŒUVRE LES DÉCLINAISONS DE FRANCE 2030

L'Appel à Projets ExcellenceS : Doté de 800 millions d'euros, l'appel à projets « ExcellenceS sous toutes ses formes » a pour objectif de reconnaître l'excellence dans cette diversité, tout en accompagnant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs de projets ambitieux de transformation à l'échelle de leur site. Cet accompagnement se fait dans la mise en œuvre de leur stratégie propre, élaborée en fonction des dynamiques territoriales et des besoins spécifiques de chaque établissement.

Ce dispositif favorise la différenciation entre les établissements en valorisant leur diversité dans l'accomplissement des missions fixées par la loi. Il les soutient dans l'atteinte des meilleurs standards internationaux dans leurs domaines d'excellence respectifs. Les thématiques abordées par cet appel à projets incluent : la formation, l'action territoriale, l'innovation et l'impact sur l'économie et la société au sens large, la recherche, les ressources humaines, la vie étudiante, ainsi que la culture scientifique et technique.

En affirmant une identité forte et un label de qualité pour les établissements et sites universitaires, cet appel renforce leur attractivité sur les scènes nationale et internationale.

Dans la région Grand Est, parmi les 17 lauréats de la deuxième vague de sélection, deux établissements se distinguent : l'Université de Reims Champagne-Ardenne, avec une dotation de 21,7 millions d'euros, et l'Université de Lorraine, avec une dotation de 15,6 millions d'euros. Dans la troisième vague, l'Université de Strasbourg (UNISTRA) a bénéficié de la plus importante dotation, s'élevant à 28,6 millions d'euros.

Le programme d'investissement d'avenir (PIA). Les stratégies d'accélération pour l'innovation sont au cœur du quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4) dont les grandes lignes ont été annoncées par le Premier ministre en septembre 2020 à l'occasion de la présentation du plan France Relance. À travers ces stratégies d'accélération, il s'agit d'identifier les principaux enjeux de transition socioéconomique de demain et d'y investir de façon exceptionnelle et massive dans une approche globale (financements, normes, fiscalité...). Véritable accélérateur d'innovation, doté de 20 Mds€, des stratégies nationales concertées et globales sont mises en place pour plus de lisibilité et d'efficacité de l'intervention

publique. A travers ces stratégies, l'objectif est de permettre à l'État, en collaboration avec les acteurs économiques, sociaux et locaux de définir ses priorités d'investissement dans des secteurs ou technologies d'avenir notamment : santé, hydrogène décarboné, produits biosourcés, biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes, santé numérique, cybersécurité, intelligence artificielle, cloud, industries culturelles et créatives françaises...

Les Pôles Universitaires d'innovation (PUI) ont pour ambition une meilleure visibilité et lisibilité de l'offre de valorisation et de transfert de connaissances et de technologies entre laboratoires universitaires et monde de l'entreprise. Ils fournissent des moyens humains aux acteurs d'un site (SATT, incubateurs, services de partenariat des universités et des organismes de recherche, PEPITE...) pour les aider à créer un écosystème local d'innovation attrayant et lisible tant pour le monde académique que pour les acteurs socioéconomiques. Sur la région académique, trois PUI ont été sélectionnés en 2023 pour une durée de 4 ans : le PUI-A de l'Université de Strasbourg (ayant fait l'objet d'une phase d'expérimentation préalable d'un an) avec 8,5 M€ attribués, le PUI POLARIS de l'Université de Lorraine avec 5,7 M€ attribués, et le PUI InnoRem de l'Université de Reims Champagne-Ardenne en phase d'amorçage avec 2,5 M€ attribués. A titre de comparaison, les projets les mieux dotés au niveau national sont PSL et Paris-Saclay, avec chacun 11 M€ attribués. La Région académique a accompagné le montage de ces PUI et effectue un suivi régulier de leur activité. Elle a présidé les premiers comités de suivi (semestriels) en juin 2024 de ces structures.



Cyber Humanum Est - Mines Nancy

Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) : Au sein du volet « dirigé » de France 2030, dit « Financement des investissements stratégiques », une action est dédiée au financement de la recherche la plus fondamentale : les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR). Ces PEPR visent à construire ou consolider un leadership français dans des domaines scientifiques liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire ou environnementale et qui sont considérés comme prioritaires au niveau national ou européen. Dans le cadre des PEPR, les établissements du Grand Est sont parties prenantes sur différentes thématiques, en particulier sur la transformation et la transition socio-écologique, la cybersécurité, l'hydrogène décarboné, les biothérapies, les bioproductions, numériques, la robotique, le carbone dans les écosystèmes, les produits biosourcés, la recyclabilité et le recyclage des matériaux, les technologies quantiques.

La Labellisation Science avec et pour la société (SAPS) a été mise en place par le MESR pour faciliter le déploiement des politiques publiques en faveur du dialogue entre sciences, recherche et société. Ce label soutient des projets innovants qui ont pour ambition de renforcer la structuration des réseaux territoriaux grâce à des partenariats avec les acteurs de la médiation et de la communication scientifiques mais également avec les institutions et collectivités territoriales. Il a fait l'objet de trois vagues successives. L'Université de Lorraine et ses partenaires ont été labellisés en 2022 pour 3 ans (avec un financement associé de 921 k€), l'Unistra et l'UHA en 2024 là encore pour 3 ans (financements de 812 k€ et 250 k€ respectivement). Ces projets sont accompagnés par le rectorat de région académique, en lien en particulier avec la Fête de la Science.

3.5 SOUTENIR L'INNOVATION ADOSSÉE À LA RECHERCHE

— **Le crédit d'impôt recherche (CIR)** est une mesure fiscale destinée à soutenir les entreprises dans leur démarche de recherche-développement.

Il réduit l'impôt (IR ou IS) dû par l'entreprise/association par la déduction d'une partie des dépenses engagées pour développer ses activités de recherche et améliorer sa compétitivité. 73 dossiers ont été instruits et 58 dossiers soldés (reçus en 2022 et 2023). L'instruction porte à 68 % sur des demandes de rescrit appréciant l'éligibilité d'une entreprise à un dispositif CIR ou Jeune Entreprise Innovante (40 % CIR, 60 % JEI) et à 32 % sur des expertises CIR dans le cadre de contrôles demandés par l'administration fiscale, afin de vérifier la réalité de l'affectation des dépenses valorisées au titre du CIR. Les dossiers reçus concernent des entreprises localisées majoritairement dans le Bas-Rhin (49 % des dossiers), la Marne (7 %), la Meurthe-et-Moselle (12 %) et la Moselle (18 %). Les avis favorables ou mixtes adressent 79 % des dossiers soldés au cours de l'année 2023.

- **Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)** permettent à une entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse. Sur 2023, 26 demandes ont été expertisées, dont 3 refusées.
- **Le concours d'innovation ILab**, qui s'inscrit dans le cadre du plan France 2030 et qui est opéré par Bpifrance, a pour objectif de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté.



24 heures pour créer - ENIM Metz



Le PEEL - Nancy

3.6 PROMOUVOIR LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE



La Fête de la science est l'événement national de référence en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle depuis sa création en 1991. Il est porté par l'État, via la coordination nationale de l'événement assurée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il permet à la communauté scientifique et aux citoyens de se rencontrer et de dialoguer.

La Fête de la Science dans le Grand Est est un événement organisé par les universités, les organismes de recherche, les entreprises privées et les coordinations régionales, co-construit avec l'État et 4 coordinateurs locaux (Accustica, Planétarium d'Épinal, Jardin des Sciences, Nef des Sciences). Elle est soutenue financièrement par l'État et la région

Grand Est avec l'appui des collectivités (conseils départementaux, métropoles et villes). La DRARI représente l'État aux différents stades de l'organisation de cette manifestation (définition des grandes lignes du programme, sélection des projets, attribution des financements). Elle a géré une enveloppe dédiée du MESR de 87 k€ pour 2023.

Les maisons pour la science (MPLS). Sur 12 maisons pour la science, 3 sont implantées sur chacun des territoires de la région Grand Est. Portées par des universitaires, elles forment les enseignants du premier et du second degrés pour donner le goût des sciences à leurs élèves.



La fête de la science





**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Délégation à la communication

Tél. 03 83 86 20 06

communication@region-academique-grand-est.fr